

N°VP	VP.216
Libellé	Agences de l'eau (redevance pollution)
Unité	€/m³
Type	Variable de performance
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ via le calcul automatique de la VP.179 Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	-
Commentaires et précisions	Sont assujettis à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique les personnes abonnées au service d'eau potable, à l'exception des abonnés payant une redevance de pollution non domestique à l'Agence de l'Eau (Source : article L213-10-3 du Code de l'Environnement- loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Si le service dispose de plusieurs taux de cette redevance sur son territoire, il convient de retenir le taux concernant le plus grand nombre d'abonnés.
Version	1/130213
Date	13/02/2013